

La LETTRE du maire

Chaumes en Brie – juin 2022 – Edition n°23

Enfin, la situation sanitaire semble s'améliorer. Les mesures contraignantes s'assouplissent. Nous pouvons maintenant évoluer plus librement et nous rencontrer.

L'arrivée de l'été nous permet de retrouver plusieurs moments de convivialité, perdus ces dernières années. La dynamique commence dès ce samedi 18 juin sur la place de la mairie qui sera le cadre de la fête de la musique ; la semaine suivante, c'est au tour du conservatoire Couperin, toujours dans le cadre de la fête de la musique, d'organiser un concert à l'église.

Je tiens à remercier l'ensemble des bénévoles des associations, commerçants et partenaires de la commune qui se sont mobilisés pour que Chaumes soit en fête et je vous invite à venir nombreux savourer ces moments.

Un grand merci aussi à toutes celles et ceux qui ont repris cette joyeuse habitude d'organiser une "fête des voisins". Ces événements donnent l'occasion de passer un moment sympathique et chaleureux dans sa rue, de discuter, de mieux se connaître ; l'occasion tout simplement de créer du lien, ce lien de proximité qui rend notre commune agréable à vivre.

Dans des préoccupations moins festives, comme tous les ans en début de second trimestre, les élus du Conseil Municipal ont voté le budget communal. Un budget adopté à l'unanimité de la majorité, alors que le groupe d'opposition s'est à nouveau exprimé contre.

La gestion responsable que nous menons depuis 2018 et la maîtrise des dépenses de fonctionnement, nous permettent de dégager pour 2021, un excédent de fonctionnement de 660 000€ et un excédent d'investissement de 260 000 €. Ce qui nous permet de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux pour la 4^e année consécutive. Vous trouverez à la page suivante un aperçu sur les finances de la commune pour l'année écoulée.

Une bonne gestion, c'est aussi de ne pas laisser se dégrader les outils du service public. Il faut continuer de réparer, entretenir, investir. Laisser entendre que nous

ne faisons rien est un procès d'intention bien éloigné de la réalité.

Nous allons dans le bon sens, avec prudence et la volonté de proposer aux Calmétiennes et Calmétiens des services de qualité, en étant transparents sur les investissements financiers qui sont nécessaires.



Même si nous pouvons nous féliciter de ces résultats en hausse chaque année, il faut rester prudent car la situation financière de la commune reste fragile et nos projets passent obligatoirement par la recherche de subventions. Cela prend du temps et ne va pas assez vite pour certains. J'en suis conscient, mais nous ne pouvons pas entreprendre de grands projets sans l'aide financière de nos partenaires.

Seul, on ne peut rien faire. Pour pouvoir obtenir ces résultats, j'ai la chance de m'appuyer sur des services municipaux compétents et sur une équipe municipale mobilisée dans sa tâche et au service de l'intérêt général. Je les en remercie chaleureusement.

Je tiens à souhaiter la bienvenue aux nouveaux agents communaux qui viennent renforcer nos services techniques, administratifs, d'entretien ou de loisirs.

Je tiens également à souhaiter la bienvenue à nos deux nouveaux commerçants : "Barber Shop", rue Couperin et "La Chaum'Yerres", rue de la libération.

Dans un tout autre registre, la fin de l'année scolaire approche et, pour les plus grands, les échéances des examens se rapprochent à grands pas. Je vous souhaite à tous une bonne fin d'année scolaire et une grande réussite dans vos examens.

Je vous laisse découvrir cette lettre du maire, et reste, comme l'ensemble de mon équipe, toujours à votre écoute.

Avec tout mon dévouement,

Votre maire

François VENANZUOLA

Dans ce numéro



- ▶ Les finances communales : 2021 en quelques chiffres
- ▶ Jeunes : vos droits et obligations, Séniors : marcher c'est le pied
- ▶ Chaumes fait la fête
- ▶ Reprise des sorties de l'été
- ▶ Le PLU, dernière ligne droite
- ▶ Ça s'est passé à Chaumes
- ▶ L'été des jeunes
- ▶ la voix de l'opposition
- ▶ Les beaux jours sont là ...

PUBLICATION DE LA MAIRIE
DE CHAUMES-EN-BRIE

PLACE FOCH - 77390 CHAUMES-EN-BRIE

www.chaumesenbrie.fr



Mairie de Chaumes en Brie

Budget global de la commune

Fonctionnement et investissements

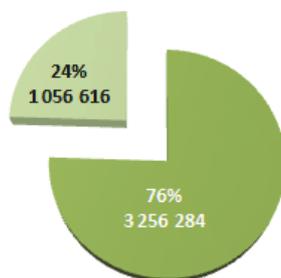
Recettes : 4 312 900 €

Dépenses : 3 393 226 €

Résultat* : 919 674 €

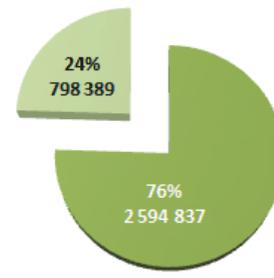
Recettes en €

■ fonctionnement ■ investissements



Dépenses en €

■ fonctionnement ■ investissements



Fonctionnement : évolution depuis 2017

	2017	2021	évolution
Recettes	3 035 791 €	3 205 622 €	+ 5,6 %
Dépenses	3 224 155 €	2 544 175	-21,1 %
Résultat *	- 188 364 €	+ 661 447 €	17,7%

* Ce résultat représente la capacité d'autofinancement de la commune qui permet les investissements

Zoom sur les recettes de fonctionnement

Impôts locaux	60 %
Dotations	20 %
Recettes propres (loyers...)	8 %
Autres impôts et taxes	6 %
Recettes diverses	6 %

Comparaison en euros par habitant

	Commune	Département	région
Ressources fiscales	641	735	773
Dotations et participations	192	177	179
Ventes et autres produits	126	105	114
Total	959	1017	1066

Zoom sur les charges de fonctionnement

Personnel	49 %
Achats et charges externes	30 %
Subventions versées	10 %
Charges financières	4 %
Charges diverses	7 %

Comparaison en euros par habitant

	Commune	Département	région
Charges de personnel	376	448	481
Charges de gestion	360	379	401
Charges financières	28	19	16
Total	764	846	898

Recensement obligatoire dès 16 ans

Dès 16 ans, le recensement est **obligatoire** pour tout jeune Français. Il est le préalable à la journée défense et citoyenneté et conduit à l'obtention de l'attestation de recensement nécessaire pour passer le baccalauréat, le permis de conduire ou d'autres examens et concours publics. Il permet également d'être inscrit d'office sur les listes électorales dès 18 ans.

Le jeune doit se faire recenser auprès de la mairie de son domicile dans les trois mois qui suivent son 16^e anniversaire. Si les délais sont dépassés, il est toujours possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique. Lors de son recensement, le jeune doit fournir une pièce d'identité (Carte nationale d'identité, passeport...), son livret de famille et une déclaration indiquant ses nom, prénom, date et son lieu de naissance et ceux de ses parents, son adresse, sa situation familiale, scolaire, universitaire et/ou professionnelle.

Prime d'activité

Beaucoup de nouveaux actifs ne pensent pas à demander la prime d'activité à laquelle ils pourraient avoir droit ; l'allocation est accordée, sous conditions de ressources, aux travailleurs ayant des revenus modestes.

Pour cela, il faut s'inscrire à la CAF et effectuer la demande. Il faut avoir plus de 18 ans.

Vous pouvez faire une simulation de vos droits sur le site <http://mesdroitssociaux.gouv.fr> (connexion FranceConnect) ou directement sur le site de la CAF

Pour une personne seule sans enfant, ce plafond est fixé à 1,5 Smic, soit environ 1 800 € nets par mois en 2022. Les principales ressources prises en compte sont les revenus d'activité professionnelle ou de remplacement (indemnités chômage, indemnités maladie, maternité, etc.), l'hébergement à titre gratuit, les pensions alimentaires, les prestations et les aides sociales (aides au logement, allocations familiales, etc.) à l'exception de certaines d'entre elles en raison de leur finalité sociale particulière (prime de naissance, complément de libre choix du mode de garde, etc.), les autres revenus soumis à l'impôt sur le revenu. A noter qu'on peut toucher cette prime même si l'on vit chez ses parents. La CAF considère alors que vous êtes hébergé à titre gratuit.

Aide personnalisée au logement

Une autre aide attribuée par la CAF qui n'est pas toujours demandée : l'aide personnalisée au logement (APL) qui est destinée à réduire le montant de votre loyer (ou de votre redevance si vous résidez en foyer). Elle est attribuée sous conditions de ressources et conformément à certains plafonds. Elle est versée en raison de la situation de votre logement et ce, quelle que soit votre situation familiale : célibataire, marié, avec ou sans personne à charge. Aucune condition d'âge minimum n'est exigée. Par conséquent, un enfant mineur, un étudiant peuvent aussi percevoir l'APL.

Séniors : marcher c'est le pied !



Un nouvel atelier gratuit « **Chaque pas compte** » entièrement financé par le PRIF (Prévention retraite Ile de France) sera proposé en septembre par le CCAS pour toutes les personnes retraitées.

Il s'agit d'augmenter durablement votre nombre de pas au quotidien. La marche est en effet bénéfique pour votre santé. À tout âge, elle renforce les os, améliore la souplesse et l'équilibre. Elle agit également sur la mémoire, le sommeil, etc.

Elle est la base de tous vos déplacements quotidiens, nul besoin d'être un randonneur expérimenté pour en retirer les bienfaits.

Cinq séances d'1h30 seront proposées à partir du jeudi 1er septembre entre 10h30 à 12h00. Chacune sera animée par un professionnel qualifié et permettra d'aborder, de façon conviviale, les différentes manières de rester en bonne santé tout en découvrant la commune et ses alentours.

**Inscription en mairie au 01.64.25.00.00
ou par mail ccas@chaumes-en-brie.fr**

Chaumes fait la fête

Samedi 18 juin à partir de 19h



Mardi 21 juin à 19h



Vous pourrez assister, le lundi 20 juin à **Tournan-en-Brie**, à une représentation de l'atelier percussions qui fusionnera avec la danse contemporaine et les chorales du conservatoire Couperin. Une fête de la musique sera organisée à **Chaumes-en-Brie** et à **Tournan-en-Brie**, le mardi 21 juin. Un concert en plein air des élèves, clôturera la saison le jeudi 23 juin à Tournan-en-Brie.

Reprise des sorties de l'été

Après deux années "off", nous vous proposons de nous rencontrer de nouveau !

- ▶ Jeudi 7 juillet de 15h à 18h au foyer rural : après-midi "retrouvailles" pour les anciens. Animation musicale assurée par DJ Bob.
- ▶ Dimanche 31 juillet : sortie pour toute la famille au parc Nigloland, à Dolancourt dans l'Aube
- ▶ Samedi 27 août : sortie au Tréport

Réservation en mairie au 01.64.25.00.00 ou par mail au ccas@chaumes-en-brie.fr

Le PLU : dernière ligne droite

Au cours de l'enquête publique réalisée entre le 30 mars et le 3 mai, le commissaire enquêteur a étudié toutes les interventions des Calmétiens, qu'il s'agisse de remarques ou de demandes de modifications.

Après étude avec la mairie, les remarques ont fait l'objet d'une réponse et les demandes de modifications jugées recevables ont été intégrées au projet de PLU.

Le commissaire enquêteur a ensuite rendu son rapport avec un avis favorable sans réserves sur le PLU ainsi modifié.

Le conseil municipal se réunira fin juin pour adopter le PLU qui sera ensuite transmis au préfet pour le contrôle de légalité. Dans le même temps, il sera affiché en mairie et cet affichage fera l'objet d'une mention dans un ou des journaux diffusés dans le département. Un mois après transmission au préfet, le PLU deviendra exécutoire.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront disponibles en mairie et sur le site internet pendant une année.

La bourse aux vêtements d'été



Pour son retour après "les années Covid", la bourse aux vêtements d'été des 2 et 3 avril a attiré beaucoup de monde malgré la concurrence des sites de ventes en ligne de vêtements d'occasion.

Comme d'habitude, l'équipe du Foyer rural avait transformé la grande salle en magasin pour exposer les vêtements, chaussures, sacs et accessoires mis en vente par plus de 250 déposants. Ce sont très précisément 3228 articles, qui ont trouvé preneur et qui entament ainsi une nouvelle vie.

Concours de Pâques

Les petits Calmétiens ont rivalisé d'imagination pour représenter Pâques.

Peintures et objets ont mis à l'honneur les œufs de toutes les couleurs, les lapins et même une poule suivie de ses adorables petits poussins. Félicitations aux petits artistes !



La chasse aux œufs de Pâques



Le dimanche 17 avril avait lieu la chasse aux œufs, organisée par le club 7 à 77 au parc de Meaux, sous l'égide de la municipalité. Dès 10h, beaucoup d'enfants attendaient le top départ. Avant de rentrer dans le parc, ils devaient décorer des petits sujets en plâtre. Un jeu "trouver l'intrus" leur était ensuite proposé, avec tirage au sort pour gagner des œufs offerts par le club.

Chaque participant est reparti avec une boîte remplie d'œufs, offerte par la mairie.



Un moment musical au conservatoire Couperin

Le 19 avril, en début de soirée, le conservatoire Couperin a régalé l'auditoire.

En première partie, les jeunes musiciens, un pianiste et un joueur de flûte traversière, ont interprété les morceaux appris durant les cours.

Puis ce fut le tour de quelques groupes de chanteurs d'entraîner l'assistance dans les chants modernes et lyriques.

Un grand bravo à tous ces musiciens et chanteurs pour leur talent.

L'avenir musical est assuré à Chaumes !



Des camions pour l'Ukraine

La dernière lettre du maire faisait état de la forte mobilisation des Calmétiens pour venir en aide aux ukrainiens réfugiés en Pologne à Krzeszowice, notre ville jumelle. De nombreuses communes de notre communauté de communes "Brie des rivières et châteaux" se sont associées à notre collecte et le conseil d'administration de celle-ci a décidé d'affréter les camions nécessaires à son acheminement.

C'est ainsi qu'après avoir parcouru près de 1500 kms, deux camions chargés de 35 palettes de cartons triés, identifiés et conditionnés sont arrivés à bon port.



Un grand merci à Chaumes Sans Frontière, à nos bénévoles et à nos agents techniques qui ont fait un remarquable travail de manutention !

Toute l'équipe municipale de Krzeszowice, qui remercie chaleureusement ses homologues français, a procédé au déchargement et au tri de toute la cargaison.



La commémoration du 8 mai 1945



Dans un monde où la voix des armes ne se tait pas, la commémoration du 8 mai 1945, sans restrictions sanitaires, a été l'occasion de célébrer la paix et la liberté.

Après le cérémonial officiel, les associations, les représentants des anciens combattants, les pompiers, les enfants du Club 7à77 et de l'école, le maire ainsi que M. Cuypers, sénateur et Mme Peyron, députée ont déposé des gerbes de fleurs au nom de notre commune devant le monument aux morts. Hommage a été ainsi rendu aux Calmétiens morts pour la France au cours des deux guerres mondiales ou pour la paix.

Afin de marquer la solidarité et la compassion de la commune à tous les peuples qui subissent des guerres, en particulier au peuple Ukrainien et aussi notre attachement à la paix, les enfants ont planté un arbre sur le nouveau bac fleuri, entre la place de la mairie et l'école.



Une journée au parc de Meaux



Ce fut sous un soleil, parfois timide, que les visiteurs ont pu profiter, en ce 22 mai, après deux ans d'absence, d'une belle journée au parc de Meaux : fête des plantes et brocante jardins, ainsi qu'un marché d'ici et d'ailleurs. Une journée organisée par les bénévoles du Foyer rural et de Chaumes sans frontières. Merci à eux !

Des exposants professionnels ou amateurs proposaient vente de fleurs, de légumes, de plants mais aussi une découverte de métiers en relation avec la nature et les animaux ainsi que des produits du monde.

On pouvait aussi se procurer les premiers exemplaires d'un livre conçu par des Calmétiens sur le parc de Meaux, ses arbres remarquables et ses 50 espèces recensées ; un parc récemment classé au patrimoine de France.



Du côté des ados

Le CDA des Vacances d'été
(Coin Des Ados) Enfants nés entre 2007 et 2010 (inscription en mairie)

Premier barbecue des vacances et on danse !
Vendredi 8 juillet 19h00 - 21h30 (soirée avec repas)
Soirée barbecue, salade froide et dancefloor !
RENDEZ-VOUS AU JARDINET DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Sortie à la Mer de Sable
Mardi 12 juillet 9h00 - 18h00 (Journée complète)
Journée au parc d'attraction la Mer de Sable, transport en bus prévu avec les enfants de l'accueil de loisir et prévoir gourde et sac à dos.
DEPART DU CENTRE

Sortie à Sherwood Parc
Jeudi 21 juillet 8h00 - 18h00 (Journée complète)
Journée au village Sherwood Parc, transport en bus prévu avec les enfants de l'accueil de loisir et prévoir gourde et sac à dos.
DEPART DU CENTRE

Soirée feu de camp et loup garou
Mercredi 27 juillet 19h00 - 21h30 (soirée avec repas)
Installation d'un campement, repas et veillée loup garou
RENDEZ-VOUS A L'ACCUEIL DE LOISIRS

Informations supplémentaires par mail : clsh@chaumes-en-brie.fr ou au 06.85.40.37.09

Le CDA des vendredis
(Coin des ados)

VENDREDI 1er JUILLET
Ambiance musicale, danse, blind test et jeux de société
Et apéro du vendredi !
De 19h00 à 21h30 à l'accueil de loisirs (Soirée sans repas)

MERCREDI 31 AOÛT
Ballade en vélo dans Chaumes en Brie
Et soirée Pizza !
De 18h00 à 21h00 au départ du centre de loisirs (soirée avec repas)

Inscription en mairie
Par mail à inscription@chaumes-en-brie.fr avec un minimum de 20 inscriptions pour la réalisation de la soirée.

Informations supplémentaires par mail : clsh@chaumes-en-brie.fr ou au 06 85 40 37 09
Inscriptions en mairie par mail : inscription@chaumes-en-brie.fr

Du côté des plus jeunes

Les grandes vacances sont un moment très attendu par les enfants. L'accueil de loisirs doit permettre à chacun de se déconnecter du quotidien, de profiter et partager de bons moments en collectivité, mais aussi de s'amuser, découvrir, se reposer, bricoler... Toute l'équipe d'animation aura à cœur et pour mission de répondre aux besoins des enfants en proposant un programme d'activités qui sera varié et adapté à chacun, tout en gardant à l'esprit la notion de « Plaisir ».



D'un côté la mer...

Une petite plage de sable sera installée sur la structure avec différents jeux d'eau...
SURPRISE !

Seront proposés : jeux de plage (beach volley, défi châteaux de sable...), jeux d'eau (tapis de glisse, licorne arroseuse...), danses de l'été, cuisine (glaces, sorbets...), barbecue ou pique-nique, sensibilisation sur la pollution des océans... et pour le temps calme : biblio'plage et jeux de société.



... de l'autre la campagne !

Les enfants vont pouvoir construire des cabanes ou des tipis dans le jardin du centre avec l'aide de leurs animateurs.

Activités proposées : construction d'un feu de camp, randonnée en forêt à pied ou en vélo, cuisine (confiture ou tarte aux fruits), veillée champêtre ou indienne, sensibilisation sur la déforestation, les espèces en voie de disparition et l'utilité des insectes... et pour le temps calme "lecture verte" et jeux de société.

Les sorties prévues

- ▶ La MER DE SABLE et SHERWOOD PARC (en journée complète/pique-nique)
- ▶ La visite de l'AQUARIUM SEA LIFE (en ½ journée)
- ▶ L'APICULTURE (à domicile)

Un mail sera envoyé avant le début des vacances pour confirmation et programme détaillé.

La communauté de communes organise des séjours pour les 6/11 ans et les ados de 12 à 17 ans.

Pour tous renseignements :
<https://www.briedesrivieresetchateaux.fr/>

La voix de l'opposition

Chers Calmetiens,

Nous vous confirmons que le PLU n'a encore ni été voté en conseil municipal, ni validé par la Préfecture. Plusieurs points posent souci, notamment le manque d'anticipation de l'accroissement démesuré de la population en terme d'infrastructures, de services et de réseaux. Pourquoi créer de nouveaux lotissements (Gallier, Verdun : 500 logements environ) quand 10% du parc immobilier de la commune n'est pas occupé ? Où mettre les enfants arrivants quand les écoles sont déjà en capacité d'occupation presque maximale ? Notre commune ne doit pas devenir une cité-dortoir ! Nos observations ont été transmises au Commissaire Enquêteur et vous pouvez les lire sur notre Facebook.

Mathieu ARLANDIS, Camille ETOURNEAU, Emmanuel DEPOTS.

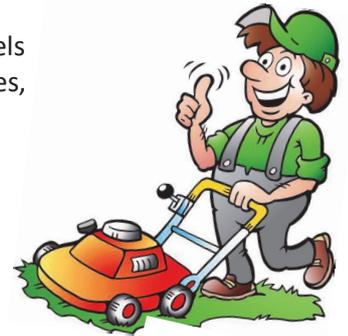
Les BEAUX JOURS sont là ...

Le Bruit...



Les travaux réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, taille-haies, perceuses, raboteuses, scies mécaniques... ne peuvent être effectués que :

- ▶ les jours de semaine de 7h à 20h
- ▶ les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h30
- ▶ les dimanches et jours fériés de 10h à 12h



Le brûlage des déchets



Le brûlage des déchets verts est interdit en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental de Seine-et-Marne.

En effet, brûler des végétaux pollue l'air, trouble le voisinage (fumées, odeurs...) et génère des risques d'incendie importants.

Les contrevenants s'exposent à **une amende de 450 €.**

La déchetterie



Renseignements : SIETOM - 01 64 07 37 57
dechetterie@sietom77.com - www.sietom77.com

Adresse : Déchetterie de Fontenay-Trésigny
Chemin des femmes - route de Chaubuisson

Horaires :

- ▶ **octobre à avril :**
mercredi et jeudi 9h-11h45 et 14h-18h,
vendredi et samedi 10h-18h,
dimanche 9h-13h
- ▶ **Mai à septembre :**
mercredi et jeudi 9h-11h45 et 13h30-19h,
vendredi et samedi 10h-19h,
dimanche 9h-13h

Le ramassage des ordures

Les ordures ménagères

lundi et jeudi

Le tri recyclé
vendredi

Les encombrants

Chaumes est partagé en deux au niveau d'un axe rue Foix - avenue du G^d Leclerc

2^{ème} samedi du mois : partie ouest
1^{er} mercredi du mois : partie est



S'ils sont sortis la veille du ramassage, les bacs doivent être sortis **après 18h.**

Faites attention au tri : si le tri est mal fait, les bennes peuvent être refusées par la chaîne de retraitement et la benne entière part à l'enfouissement.

Il est interdit de laisser des ordures sur la voie publique en dehors des jours de ramassage.

La vitesse ...



Partagez la route !

Avec les beaux jours, les vélos, trottinettes et piétons sont de sortie. Ralentissez dans Chaumes !